



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 Ville de Brossard

Adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard le 4 juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse.....	2
Mot de la présidente de la Commission accessibilité universelle	3
Mise en contexte	4
Plan d’action à l’égard des personnes handicapées 2023-2024.....	5
Remerciements.....	15

Mot de la mairesse

L'inclusion au cœur de nos valeurs

Chères Brossardoises et chers Brossardois,

Il me fait plaisir de vous présenter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 de la Ville de Brossard.

Au cours des dernières années, nous avons accordé une grande importance à l'intégration de nos concitoyennes et concitoyens vivant avec un handicap. Nous avons placé cette considération au cœur de nos projets et de nos décisions afin de nous assurer que l'accessibilité ne soit plus un frein à l'épanouissement de ces personnes.

Évidemment, beaucoup de travail reste à faire. C'est pourquoi nous nous dotons aujourd'hui de ce plan d'action, qui servira de ligne directrice aux diverses activités conduites par notre administration municipale. Il nous permet d'associer des enjeux à des pistes de solutions, qui mèneront ultimement à des actions concrètes, dans le but de permettre une participation sociale active et complète aux personnes en situation de handicap.

Nos citoyens qui vivent avec une incapacité sont très certainement ceux qui peuvent le plus nous aider à comprendre leur réalité et nous outiller dans la réponse à leurs besoins spécifiques. Il était donc essentiel d'être à leur écoute et de les mettre au cœur du processus d'élaboration et de mise à jour de ce plan. Une grande place a également été accordée aux organismes et intervenants du milieu qui, jour après jour, travaillent afin de simplifier et adoucir la vie des personnes handicapées.

En mon nom et en celui des membres du conseil municipal, je tiens à réitérer l'engagement de la Ville de Brossard à la cause de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société.

Ensemble, faisons de Brossard le lieu de tous les possibles.



Doreen Assaad
Mairesse de Brossard

Mot de la présidente de la Commission accessibilité universelle

Un plan d'action en faveur de l'inclusion

Je suis heureuse de vous présenter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 de la Ville de Brossard. Cette récente édition, qui est le fruit de plusieurs mois de travail soutenu, a été élaborée dans le but de rendre notre belle ville encore plus inclusive et ouverte à toutes et à tous.

Les enjeux qui ont été identifiés et les pistes de solution qui sont mises de l'avant reflètent la volonté de notre administration de prendre en compte les besoins des personnes vivant avec une incapacité quand vient le temps de planifier de nouveaux projets et de nouvelles activités.

Ce plan d'action permettra à la Ville de Brossard de mettre en place certains outils et réflexes afin d'améliorer son offre de services accessibles et ainsi poursuivre sa mission qui prône l'inclusion.

Je suis très fière du travail réalisé par les membres de la Commission accessibilité universelle et le personnel représentant les différentes directions de la Ville au sein du comité interne, et je tiens à les remercier chaleureusement. C'est grâce à l'expertise, aux connaissances et surtout à l'expérience de chacune et chacun que nous avons pu concevoir un plan d'action qui offre une réponse concrète et pertinente aux difficultés que peuvent avoir à affronter les personnes en situation de handicap. Il y a encore beaucoup à faire afin que les personnes handicapées puissent être pleinement actives en société. À nous de les soutenir afin de tracer leur chemin.

Bonne lecture.



Stéphanie Quintal

Présidente de la Commission accessibilité universelle
Conseillère municipale du district 3 (secteur A)

Mise en contexte

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent annuellement produire, adopter et mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Les municipalités ont également l'obligation de rendre public leur plan d'action notamment via leur site Internet. Finalement, les municipalités sont invitées à déposer leur plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec, qui en fait l'analyse.

Pour l'élaboration et le suivi de ce nouveau plan d'action, la Ville de Brossard a travaillé de concert avec des employés municipaux issu de diverses directions et avec la Commission accessibilité universelle, composée d'élus, de citoyens vivant avec un handicap et d'experts provenant d'organismes spécialisés qui œuvrent avec des personnes vivant avec un handicap, ainsi que les CISSS de la Montérégie. Ces membres ont agi à titre de personnes-ressources et ont guidé les travaux afin qu'ils soient les plus inclusifs possible et que les différents handicaps soient considérés et adressés.

La structure organisationnelle de la Ville de Brossard comprend une direction générale et deux directions générales adjointes. Avec elles, douze directions travaillent conjointement afin de demeurer au diapason des attentes de la population. Ainsi, la Ville met tout en œuvre pour offrir des services diversifiés de grande qualité pour répondre aux besoins des citoyens.

- Direction générale
- Direction générale adjointe - Services à la communauté
- Direction générale adjointe - Gestion durable du territoire
- Directions des communications
- Direction des finances
- Direction du génie
- Direction du greffe
- Direction de l'intelligence opérationnelle et de l'innovation
- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- Direction des ressources humaines
- Directions des services juridiques
- Direction des technologies de l'information
- Direction de l'urbanisme
- Direction des travaux publics
- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

1- ADMINISTRATION MUNICIPALE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
1.1 Il manque une vision et une définition commune sur l'accessibilité universelle pour l'ensemble des intervenants municipaux.	Uniformiser les pratiques municipales et les interventions des employés quand vient le temps de desservir une clientèle handicapée. Augmenter le niveau de compréhension de la réalité vécue par les personnes handicapées.	1.1.1 Adopter un énoncé en matière d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du Loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Toutes les directions 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de l'énoncé de vision et de la définition commune sur l'accessibilité universelle. 	X	
1.2 La municipalité a l'obligation légale de produire et suivre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une meilleure concertation et communication entre les acteurs impliqués.	Assurer une meilleure collaboration entre les directions de la Ville et les experts du milieu.	1.2.1 Organiser des rencontres entre les représentants des différentes directions (comité interne) et les membres de la Commission accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Toutes les directions 	<ul style="list-style-type: none"> Les Directions sont mises en contact avec des membres experts de la Commission accessibilité universelle. 	X	
1.3 L'information sur les services, les installations, les équipements et les réalisations de la municipalité en matière d'accessibilité universelle n'est pas nécessairement regroupée et connue.	Assurer une meilleure connaissance à l'interne des services, des installations, des équipements et des réalisations de la Ville en matière d'accessibilité.	1.3.1 Recenser les services, les installations, les équipements et les réalisations passées de la municipalité, favorisant l'accessibilité universelle, et qui sont toujours en vigueur ou au service des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Toutes les directions 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une base de données des services, des installations, des équipements et des réalisations, et sa mise à jour régulière. 		X

2- ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
<p>2.1 Plusieurs bâtiments ou installations existants de la municipalité ne sont pas complètement accessibles.</p>	<p>Assurer l'accessibilité des infrastructures qui sont assujetties à un programme de mise à niveau.</p>	<p>2.1.1 Réaliser un programme de mise à niveau des piscines extérieures, des chalets de piscine ainsi que des centres communautaires existants visant l'amélioration de l'accessibilité de ces sites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des immeubles (de la Direction générale adjointe - Aménagement durable du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Direction du génie Direction des travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de mise à niveau des piscines extérieures est inscrit au PTI 2023-2024-2025. L'accessibilité universelle aux bassins et aux bâtiments de service est intégrée dès la conception. Définition claire des mesures requises pour chaque infrastructure. Inscription des projets au PTI. 	<p>X (nouvelles installations au parc Victorin)</p> <p>(centres communautaires : inventaire et constats préliminaires + inscription PTI pour financement études)</p>	<p>X (nouvelles installations au parc Champlain)</p> <p>(centres communautaires : études préparatoires + inscription au PTI du programme des travaux)</p>
<p>2.2 Plusieurs parcs ne sont pas complètement accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.</p>	<p>Assurer l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.</p>	<p>2.2.1 Dans le cadre des actions prévues au Plan directeur des équipements récréatifs et collectifs extérieurs, réaliser les travaux de réaménagement en visant l'amélioration de l'accessibilité et l'ajout d'équipements accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction du génie 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Direction des travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures inclusives seront analysées pour intégration aux aménagements de parcs et espaces verts. <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Grand parc urbain phase 2 Parc Santerre Corridor Biodiversité tronçons 1 à 3 Renaturation du Ruisseau Daigneault (passerelle) Parc Santerre (ajout de balançoires accessibles) Parc Poly-aréna phase 1 <p><u>2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Grand parc urbain phase 3 Parc Valois Parc Luxor Bioparc phase 1 Corridor Biodiversité tronçons 4 et 5 	<p>X</p>	<p>X</p>

2- ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS (suite)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEUR	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
2.3 Lors de la conceptualisation d'un nouveau bâtiment, le respect des normes de conception sans obstacles est insuffisant pour garantir l'accessibilité universelle.	Assurer l'accessibilité des nouveaux projets d'aménagement de la Ville.	2.3.1 Dans le cadre des phases de planification et de mise en œuvre du développement immobilier TOD Panama et du Centre multigénérationnel, veiller au respect des principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du génie • Gestion des immeubles (de la Direction générale adjointe - Aménagement durable du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle • Direction des travaux publics • Direction de l'urbanisme • Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un guide d'aménagement universellement accessible pour le centre-ville. • Critères en accessibilité intégrés dans l'appel d'offres pour la réalisation du Centre multigénérationnel. 	X	X
2.4 Certains commerces ou locaux d'organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles ou complètement accessibles aux personnes handicapées.	Appuyer l'offre de services accessibles à la population de la Ville.	2.4.1 Évaluer la possibilité d'offrir le programme Petits établissements accessibles (PEA) visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements et en faire la promotion.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle • Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les demandes potentielles pour déterminer la pertinence d'instaurer un PEA. • Évaluer le coût d'implantation du projet. • Recenser le nombre de bâtiments potentiels pouvant bénéficier du programme. 	X	
		2.4.2 Diffuser les programmes de subventions pour améliorer l'accessibilité dont pourraient bénéficier les organismes du milieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Un lien menant vers le répertoire des subventions recensé par l'organisme Loisir et Sport Montérégie (LSM) est intégré au site Web de la Ville. 	X	

3- HABITATION

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
3.1 Il est complexe de trouver un logement pour les personnes handicapées.	Appuyer l'accroissement du répertoire des logements accessibles.	<p>3.1.1 Consolider la collaboration entre la Direction de l'urbanisme et l'Association d'Informations en Logements et Immeubles Adaptés (AILIA) pour bonifier leur registre de logements accessibles sur le territoire de Brossard.</p> <p>Sensibiliser les propriétaires de logements adaptés ou adaptables aux personnes handicapées à collaborer avec l'AILIA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Association d'Informations en Logements et Immeubles Adaptés (AILIA) Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'AILIA sur le site Web de la Ville. Nombre de propriétaires partageant leurs coordonnées à l'AILIA pour contribuer au registre. Nombre de propriétaires ayant reçu une subvention dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) partageant leurs coordonnées à l'AILIA pour contribuer au registre. Pourcentage de propriétaires participant au partage d'informations. 	X	
	Soutenir les résidents de Brossard qui souhaitent rendre leurs logements accessibles.	<p>3.1.2 Faire la promotion du Programme d'adaptation de domicile (PAD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Association d'Informations en Logements et Immeubles Adaptés (AILIA) Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion du Programme d'adaptation de domicile (PAD) sur le site Web de la Ville. Nombre de propriétaires faisant la demande pour le PAD. 	X	

4- MOBILITÉ

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
<p>4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la Ville aux personnes à mobilité réduite.</p>	<p>4.1.1 Lors de réfection ou de création de nouveaux quartiers, planifier les éléments suivants pour faciliter le déplacement actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajout de trottoirs; - ajout de pistes cyclables et de sentiers polyvalents; - ajout des saillies avancées; - réaménagement de dalles d'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du génie 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle • Direction des travaux publics • Direction de l'urbanisme • Réseau de transport de Longueuil (RTL) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de trottoirs et/ou pistes cyclables dans les projets de réfection complète de rue en 2023 et 2024 : <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Maupassant – Ajout de saillies et dalles d'autobus • Rue Tunisie - Ajout de saillies et dalles d'autobus • Rue Van Dyck – Ajout trottoir et saillies avancées • Rue Chopin entre Chevalier et Castello – Trottoir <p><u>2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Messier – À venir • Rue Bisson– À venir • Rue Bordeaux – À venir • Rue Voltaire – À venir • Rue du Louvre – Trottoir • Rue Castello entre Chopin et Claudel – Trottoir • Rue Saguenay entre Salomon et Pelletier - Trottoir • Rue Saint-Laurent intersection Marie-Victorin – Trottoir • Développement domiciliaire TOD Panama – Trottoirs, pistes cyclables, sentiers polyvalents (2024 et plus) 	<p>X</p>	<p>X</p>

5- VIE COMMUNAUTAIRE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
5.1 La réalité et les besoins des personnes handicapées sont parfois méconnus du public.	Sensibiliser la population sur la réalité et les besoins des personnes handicapées.	5.1.1 Proposer une conférence thématique à la population dans le cadre de la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> (3 décembre).	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la bibliothèque 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle • Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (pour la proclamation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité/conférence organisée par la bibliothèque dans le cadre de la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> (3 décembre). 	X	X
5.2 La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ne tient pas compte des particularités des organismes desservant une clientèle handicapée.	Appuyer les organismes qui desservant une clientèle handicapée.	5.2.1 Réalisation d'une nouvelle politique plus inclusive et équitable pour encadrer les organismes qui œuvrent avec des personnes vivant avec un handicap.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes reconnus • Commission Milieu de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard qui inclut des spécificités liées aux organismes qui desservent la clientèle handicapée. 		X

6- LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
6.1 Certaines personnes handicapées ont besoin d'être accompagnées pour pouvoir participer à des activités sportives, culturelles ou de loisir.	Assurer une meilleure participation des personnes handicapées aux activités sportives, culturelles ou de loisir de la Ville.	6.1.1 Favoriser la participation des personnes handicapées par l'implantation de la <i>Carte accompagnement loisir</i> qui vise à accorder la gratuité d'entrée à son accompagnateur.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation et promotion de la <i>Carte accompagnement loisir</i> à la Ville. 		X
6.2 Il y a une méconnaissance des activités sportives, culturelles ou de loisir accessible à Brossard vers laquelle il est possible de référer les personnes vivant avec un handicap.	Augmenter la connaissance à l'interne des activités sportives, culturelles et de loisir accessibles dans l'offre municipale.	6.2.1 Élaborer un sondage auprès des organismes sportifs, culturels et de loisir incluant une section sur l'accessibilité de leurs activités et de leurs services aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des communications Membres experts de la commission accessibilité universelle 	<ul style="list-style-type: none"> Sondage diffusé auprès des organismes reconnus par la Ville. 		X
		6.2.2 Compléter une démarche d'autodiagnostic pour analyser l'accessibilité au loisir de la programmation offerte par la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire d'autodiagnostic destiné aux organisateurs de la Ville. 		X

6- LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE (suite)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
6.4 La bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage offre divers services aux personnes handicapées, notamment avec une déficience visuelle, qui pourraient être davantage connus.	Augmenter la connaissance des services offerts par la bibliothèque de Brossard aux personnes handicapées.	6.4.1 Augmenter la visibilité des services disponibles aux personnes handicapées tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Biblio-aidant; • Espace PLUS; • Collections de livres adaptés et livres sonores. 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la bibliothèque 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des services de la bibliothèque offerts aux personnes handicapées (outils existants + nouvel outil développé à cet effet). 	X	
6.5 La bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage, ses espaces, ses règles, ses collections et ses activités ne conviennent pas toujours à la réalité des enfants à besoins particuliers (ex : avec déficience intellectuelle, trouble du développement ou d'apprentissage).	Augmenter l'inclusion et l'accueil des enfants à besoins particulier à la bibliothèque de Brossard.	6.5.1 Sonder les familles d'enfants à besoins particuliers de 0-12 ans et de 13-17 ans fréquentant des organismes partenaires pour préciser leurs besoins et évaluer l'intérêt pour l'ajout de matériel et d'activités adaptées à la bibliothèque.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes reconnus œuvrant auprès de la population handicapée de Brossard 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage diffusé auprès de familles ayant des enfants et des adolescents à besoins particuliers. <p>2023 : 0-12 ans</p> <p>2024 : 13-17 ans</p>	X	X
		6.5.2 Développer des collections de documents thématiques pour les parents d'enfants à besoins particuliers et des collections adaptées à différents profil d'enfants à besoins particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la bibliothèque. 		<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de documents thématiques. 	X	
		6.5.3 Commencer à offrir des activités et du matériel adaptés pour des clientèles ciblées d'enfants à besoins particuliers de 0-12 ans (ex.: heures du conte)	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres experts de la commission accessibilité universelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'une activité adaptée aux enfants à besoin particuliers. 		X

7- COMMUNICATIONS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
7.1 Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.	Augmenter la connaissance des mesures facilitantes offertes par la Ville.	7.1.1 Bonifier le site Web de la Ville pour centraliser les informations et les services offerts par la Ville en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Membres experts de la commission accessibilité universelle Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Services Brossard 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une page Web sur le site de la Ville. Nombre de visiteurs sur la page web. 		X

8- SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
8.1 Les citoyens handicapés ne sont pas suffisamment informés des programmes existants en matière de sécurité.	Augmenter la connaissance des programmes existants en matière de sécurité adaptés aux personnes handicapées.	8.1.2 Diffuser les communiqués touchant la sécurité civile auprès des organismes identifiés comme œuvrant auprès des personnes handicapées en format accessible.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes reconnus œuvrant auprès de la population handicapée de Brossard Direction des communications Conseiller en mesures d'urgence (de la Direction générale adjointe - Aménagement durable du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une liste de diffusion. 	X	

9- EMPLOI ET FORMATION DU PERSONNEL

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2023	ÉCHÉANCIER 2024
9.1 Le personnel municipal n'est pas nécessairement outillé en matière d'accessibilité universelle.	Augmenter la connaissance des employés de la Ville en matière d'accessibilité universelle.	9.1.1 Répertorier les outils et les guides techniques pour favoriser la connaissance des employés en matière de mesures liées à l'accessibilité universelle et les diffuser auprès des différentes directions.	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des communications 	<ul style="list-style-type: none"> Répertoire des outils et des guides en matière d'accessibilité sous forme de fiches. 		X
		9.1.2 Offrir de la formation au personnel du Complexe aquatique : <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur l'usage des équipements spécialisés pour les personnes handicapées; - Formation visant à favoriser l'accueil des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation par année. 		X

10- APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2021	ÉCHÉANCIER 2022
10.1 Les processus d'achat ou de location de biens et services par la Ville ne tiennent pas toujours compte des besoins des personnes handicapées.	Améliorer l'offre de services et de biens accessibles à la Ville.	10.1.1 S'assurer que les principes d'accessibilité universelle figurant dans la procédure administrative pour les appels d'offres soient respectés.	<ul style="list-style-type: none"> Direction des finances 	<ul style="list-style-type: none"> Directions de la Ville, selon la nature de l'appel d'offres. 	<ul style="list-style-type: none"> Les principes d'accessibilité universelle figurent dans la procédure administrative des appels d'offres des projets. 	En continu	En continu

Remerciements

La Ville de Brossard remercie les personnes et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.

Commission Accessibilité universelle

- Mme Stéphanie Quintal, conseillère municipale, district 3 – Secteur A
- Mme Tina Del Vecchio, conseillère municipale, district 2 – Secteur B
- Mme Guylaine Brûlé, directrice, Lanterne bleue
- M. Gilles Corbeil, organisateur communautaire, Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)
- Mme Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire, Direction de la santé publique, CISSS Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Mme Gaétane Gobeil, citoyenne de Brossard
- M. Pierre Nadeau, agent de développement, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Mme Sylvie Léger, directrice générale, Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI)
- Mme Andrée Morissette, organisatrice communautaire, Centre montérégien en réadaptation (CMR)
- Mme Premela Pearson, présidente fondatrice, Arthrite Rive-Sud
- Mme Christiane Quach, citoyenne de Brossard
- Mme Sandrine Bastarache, conseillère en affaires publiques, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Comité interne (employés municipaux et personnes-ressource)

- Direction de la bibliothèque : Sarah-Ann Brisson
- Direction des communications : Manon Mainville
- Direction des finances (Service des approvisionnements) : Richard Taylor
- Direction du génie : Julie Chevalier, Sylvain Mailloux, Rouchdi Benkadi
- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire : Eunbyul Park
- Direction des ressources humaines : Myriam Fournier, Mélanie Charron
- Direction des travaux publics : Josée Normandeau
- Direction de l'urbanisme : Alexandre Fleurant
- Gestion des immeubles (DGA – Gestion durable du territoire) : Pierre Martel
- Services Brossard : Dominic Paquette-Tannir